



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 26 mai 2009

CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS

Le groupe de travail classement des établissements 2010-2013 s'est réuni le mardi 26 mai dans les locaux de la DGESCO à Paris.

Il rassemblait les directions de la DGESCO et de l'Encadrement et les représentants du SNPDEN, d'ID et du SGEN.

Ce groupe a entériné les propositions qui avaient été faites en académies dans le cadre des marges de manœuvre rectorales.

La marge de manœuvre nationale a ensuite permis de faire encore progresser le classement de 221 EPLE dans les conditions suivantes :

| | 4 ^{ème} en 4 exc. | 3 ^{ème} en 4 ^{ème} | 2 ^{ème} en 3 ^{ème} | 1 ^{ère} en 2 ^{ème} | TOTAL |
|----------|-------------------------------|---|---|---|-------|
| Lycées | 7 | 18 | 27 | | 52 |
| LP | | 4 | 9 | 1 | 14 |
| Collèges | | 24 | 51 | 80 | 155 |
| | | | | | 221 |

Une attention particulière a été portée aux situations des cités scolaires (classement des collèges en cité, et des cités scolaires 2+2) et pour la première fois à des EPLE multisites.

Ce projet de classement devra être validé par le ministre. Nous adresserons ensuite aux SA, un fichier spécifique présentant le nouveau classement des collèges, LP et lycées de leur académie.

Le SNPDEN a demandé que la parution au BO soit effective fin septembre et donc avant les opérations préparatoires aux opérations de mutation 2010.

Nous ferons paraître, une fois le projet arrêté, un article dans *Direction* faisant la synthèse de la situation du classement à l'horizon de septembre 2010 (barres, seuils, critères... etc.)